



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

Paris le 8 septembre 2010

Mmes – MM. les Présidents des
Associations Affiliées – structures Agréées
Ligues - Comités Départementaux
Directeurs Techniques
Travailleurs indépendants
Membres de la DTN

Réf. : JMD/10/1419

Objet : création d'une liste de formateurs habilités à former et à qualifier des moniteurs, pour effectuer des sauts en tandem avec des personnes à mobilité réduite

DIRECTIVE TECHNIQUE N° 29

PRÉAMBULE

La pratique du saut en tandem avec des personnes à mobilité réduite requiert une formation et une qualification spécifique.

OBJECTIF: Créer une liste de moniteurs habilités à dispenser cette formation et à qualifier les moniteurs pour la pratique du saut en tandem avec des personnes à mobilité réduite

DISPOSITIONS :

- Le Directeur Technique National établit une liste de formateurs.
- Le contenu de la formation est adressé aux formateurs figurant sur la liste.
- Les candidats à la qualification « handi » doivent se manifester auprès du Directeur Technique National qui les orientera vers un des formateurs figurant sur la liste.
- Les moniteurs tandem qualifiés « handi » seront répertoriés dans l'intranet FFP.

Jean-Maurice DRADEM
Directeur Technique National